

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
Entrepôt et Distribution du Narbonnais (EDN)
- 23 juin 2017 -

Étaient présents :

Collège « Administrations de l'État » :

- Mme Béatrice OBARA, Sous-Préfet de Narbonne,
- M. Christophe MONTAUBAN, DREAL,
- M. Jean-Louis ROLLOT, DREAL,
- M. Jean-Marie DUBOIS, SDIS, gestion des risques,
- M. Sylvain LLACH, Adjoint au chef de centre des pompiers, Sallèles d'Aude,
- Mme Patricia DUHAIL, Sous-préfecture de Narbonne,

Collège « Elus des collectivités territoriales concernées » :

- Mme Dominique GODEFROID, Conseillère départementale,
- M. Hubert BOU, Conseiller municipal, mairie de Sallèles d'Aude,
- M. Stéphane BUIGUES, Grand Narbonne,

Collège « Riverains d'installations classées ou Associations de protection de l'environnement » :

- Mme Maryse ARDITI, Présidente association ECCLA,
- M. Michel DEOLA, association Narbonne Environnement,
- M. Jean-Charles TRIBILLAC, responsable SAS CARAYON,

Collège « Exploitants des installations classées » :

- M. Jean-François PERIS, responsable EDN,

Collège « Salariés des installations classées » :

- Mme Marie LAUR, société EDN.

Absents excusés :

- M. Sébastien BEI, SIDPC,
- Mme Dominique MESTRE PUJOL, ARS,
- M. Christian LAPALU, Vice-Président Grand Narbonne,
- M. Jean-Pierre MARTINEZ, société de Protection de la Nature, *a donné pouvoir à Mme ARDITI*

Ordre du jour :

- 1) Bilan 2014 à 2016, actualités 2017
- 2) Bilan d'activités de l'inspection de l'environnement
- 3) Espace de discussion

La séance est ouverte à 10 heures 10 par Béatrice OBARA, sous-préfète de Narbonne.

Mme OBARA (Sous-préfète) indique que les membres présents devront désigner le président de la commission et des représentants de chacun des collègues.

M. MONTAUBAN (DREAL) présente les dispositions de la commission de suivi de site qui remplace l'ancien CLIC dont la dernière réunion remonte à 2011. Il rappelle également les règles de communication et de diffusion des documents.

Mme OBARA indique que les membres de la CSS sont nommés pour 5 ans. Elle est dotée d'un bureau composé du président et d'un représentant par collègue, soit cinq membres au total. La commission peut se réunir à la demande d'au moins trois membres du bureau.

En l'absence de candidat pour la présidence, le sous-préfète ou son représentant est désigné. Pour les collègues exploitant et salariés, les uniques représentants sont désignés d'office.

Mme Dominique GODEFROID (Conseil Départemental) propose la désignation de M. BOU, élu de Sallèles-d'Aude.

Mme OBARA propose qu'en l'absence de M. BOU, les collectivités territoriales désignent ultérieurement leur représentant.

Pour le collège des riverains et des associations, M. TRIBILLAC (Carayon) propose sa candidature.

1. Bilan 2014 à 2016, actualités 2017

M. PERIS et Mme LAUR (EDN) présentent le bilan 2014-2016 de la société. Les Entrepôts du Narbonnais ont une activité de stockage et distribution de produits agropharmaceutiques. Le site est classé Seveso seuil haut pour sa capacité de stockage (plus de 200 tonnes) de produits finis destinés à l'usage agricole.

L'incendie et la chute de palettes sont les risques les plus importants identifiés dans l'entreprise. Des contrôles annuels sont effectués par la DREAL et EDN s'est dotée d'une politique de prévention des accidents majeurs, d'un système de gestion de sécurité, d'un plan d'opération interne renouvelé tous les trois ans et d'une étude de danger remise à niveau tous les cinq ans.

Mme ARDITI demande si le stockage s'effectue dans un seul bâtiment.

M. PERIS indique qu'il s'opère en petites cellules séparées et dotées de portes coupe-feu et de bassins de rétention.

L'accès au site est soumis à autorisation et la mise en place d'un système de vidéosurveillance est à l'étude.

Mme LAUR précise que les installations mousse et anti-foudre ont été remises en conformité. Les dispositifs de sécurité sont contrôlés régulièrement.

Mme GODEFROID demande ce qu'il advient des produits interdits à l'utilisation.

M. PERIS explique qu'un organisme agréé est chargé de les récupérer. Des analyses sont effectuées deux fois par an sur les zones de captage. Elles ont révélé qu'aucun produit ne fuit du dépôt.

2. Bilan d'activités de l'inspection de l'environnement

M. MONTAUBAN a constaté des améliorations suite aux inspections de juin 2016 et 2017. La DREAL a demandé à l'exploitant de procéder à des évacuations plus régulières des produits périmés et une plus grande traçabilité des différents contrôles effectués. Une modification de l'arrêté préfectoral, prenant en compte les évolutions réglementaires, sera proposée en 2018.

3. Espace de discussion

Aucune question n'étant posée, Mme OBARA lève la séance à 10 heures 45.

Le sous-préfet de Narbonne



Béatrice OBARA